



## Mauvais conseil de mon assureur : l'assurance ne rembourse pas!

Par **Bosser Virginie**, le **14/03/2017** à **20:53**

Bonjour,

suite à un dégât des eaux qui a provoqué de la mэрule (champignon lignivore) chez moi, mon assureur m'a conseillé de faire les travaux AVANT l'arrivée des experts. Ces derniers une fois chez moi m'ont dit qu'ils ne pouvaient pas me rembourser car ils ne voyaient rien. Y a t-il possibilité d'obtenir un dédommagement de l'assurance pour "mauvais conseil"? Merci d'avance pour votre réponse. (Oh fait j'en ai eu pour plusieurs milliers d'euros de travaux).

Par **fabrice58**, le **14/03/2017** à **21:32**

Votre assureur vous a t il fait ce conseil par écrit, ou par courriel, ou même SMS ?

Par **Bosser Virginie**, le **14/03/2017** à **21:37**

non à l'oral mais devant une autre personne de l'assurance. J'ai envoyé des courriers à ce sujet et il n'a pas démenti.

Par **fabrice58**, le **14/03/2017** à **21:57**

Vous parlez de cette autre personne ? Elle a répondu ou n'a simplement pas démenti en s'abstenant de répondre ?

De toute façon, il est peu probable qu'elle contredise son collègue.....

Par **Bosser Virginie**, le **15/03/2017** à **16:08**

C'est l'assureur qui n'a pas démenti dans les échanges de courriers.

Par **fabrice58**, le 17/03/2017 à 12:24

Mais a t il reconnu les faits ?

Par **Bosser Virginie**, le 17/03/2017 à 20:52

non. Je sens que ça va être tout pour ma pomme s'il n'y a pas de trace écrite... En même temps c'est rare qu'un conseiller en assurance donne ses recommandations par écrit. Mais je suppose que ça va être sa parole contre la mienne?